



Distr. générale  
1<sup>er</sup> mai 2018  
Français  
Original : anglais

## Vingt-quatrième session

Kingston, 2-27 juillet 2018

Point 10 de l'ordre du jour provisoire\*

### État du Fonds de roulement

## État du Fonds de roulement

### Rapport du Secrétaire général

1. Par sa résolution [ISBA/3/A/9](#), l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins a décidé que :

a) Le montant du Fonds de roulement serait de 392 000 dollars, soit environ un douzième du budget approuvé pour 1998, dont 196 000 dollars à verser en 1998 et 196 000 dollars à verser en 1999 ;

b) Les membres de l'Autorité verseraient des avances au Fonds de roulement conformément au barème des quotes-parts adopté par l'Assemblée de l'Autorité pour les contributions des membres au budget pour l'année 1998.

2. Le Fonds de roulement a été créé pour couvrir les dépenses quotidiennes de l'Autorité dans l'éventualité où les contributions des États Parties ne suffiraient pas. Dès que des fonds suffisants sont disponibles, les montants empruntés doivent être reversés au Fonds. Les sommes versées par les États membres de l'Autorité sont d'abord portées au crédit du Fonds, l'excédent étant imputé sur les contributions dues, dans l'ordre de leur mise en recouvrement.

3. Au fil des années, le niveau du Fonds de roulement a augmenté pour atteindre 660 000 dollars, la plus récente hausse de 100 000 dollars ayant été approuvée par l'Assemblée en 2016. Cette dernière prévoyait que l'augmentation serait répartie de façon uniforme sur les deux exercices biennaux suivants, les montants étant calculés en appliquant à la valeur totale du Fonds le barème actuel des contributions au budget de l'Autorité (voir [ISBA/22/A/13](#)).

4. Au 31 mai 2018, le solde du Fonds s'établissait à 590 539 dollars, 69 456 dollars devant encore être récupérés entre 2018 et 2020.

---

\* [ISBA/24/FC/L.1](#)

